

Procès-verbal de la séance du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières tenue le **mardi 13 décembre 2022** à 19 h 30 au Centre de services scolaire des Hautes-Rivières, situé au 210, rue Notre-Dame, Saint-Jean-sur-Richelieu, Salle Richelieu.

ÉTAIENT PRÉSENT·E·S : Monsieur Alexandre Provost - président du CA
Madame Marie Josée Gagnon-vice-présidente du CA
Madame Josiane Beaucage
Madame Danielle Beaumont
Monsieur Guy Lajoie
Madame Chantal Laliberté
Madame Chantal Lanoue
Madame Jade Lizotte
Monsieur Michel Milot
Madame Sylvie Poirier
Madame Jade Shanker
Madame Marie-Claude St-Onge

PERMANENCE : Madame Marie-Claude Huberdeau - directrice générale
Monsieur Mario Champagne - directeur général adjoint et secrétaire général
Madame Louise Beauré - directrice générale adjointe et directrice du Service des ressources éducatives aux adultes et à la formation professionnelle
Madame Sophie Latreille - directrice générale adjointe
Madame Taïga Waelput-Lavallée - directrice du Service des ressources éducatives aux jeunes

INVITÉES : Monsieur Alain Camaraire - directeur du Service de l'organisation scolaire et du transport scolaire
Monsieur Gilles DeGuire – directeur par intérim du Service des technologies de l'information
Madame Céline Falardeau – directrice du Service des affaires juridiques et des communications (teams)
Madame Katleen Loiselle - directrice du Service des ressources humaines
Madame Chantal Noël - directrice du Service des ressources financières
Madame Elizabeth Mc Donough - directrice du Service des ressources matérielles

ÉTAIENT ABSENTES : Madame Chantale Mercier
Madame Réline Morin

1. **Présence et ouverture de la séance**

L'avis de convocation, l'ordre du jour et les documents ayant été envoyés à tous les membres en respect de la *Loi sur l'instruction publique* et du *Règlement concernant les règles de fonctionnement du conseil d'administration*; la majorité des membres étant présents, la séance est déclarée valablement constituée. Il est 19 h 34.

Monsieur Alexandre Provost, président, souhaite la bienvenue aux membres du CA et aux personnes du public.

2. **Ordre du jour**

[Résolution 2022-12-13-CA-01](#)

Il est proposé par madame Chantal Laliberté :

D'adopter l'ordre du jour en ajoutant les points suivants :

- 4.1 De monsieur Alain Fortier, CPA auditeur, directeur général d'audit, Vérificateur général du Québec : Version définitive du rapport d'audit de performance *Enseignement à distance durant la pandémie de COVID-19*.
- 4.2 De monsieur Eric Chevalier-Alvarez : Démission à titre de membre parent au conseil d'administration du CSSDHR.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. **Procès-verbal – CA du 25 octobre 2022 – Adoption et suivi (document)**

[Résolution 2022-12-13-CA-02](#)

Chaque membre du conseil d'administration ayant reçu copie du procès-verbal de la séance du conseil d'administration tenue le 25 octobre 2022 au moins six heures avant le début de la présente séance;

Il est proposé par madame Jade Shanker :

Que soit adopté le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 25 octobre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. **Correspondance**

- 4.1 De monsieur Alain Fortier, CPA auditeur, directeur général d'audit, Vérificateur général du Québec : Version définitive du rapport d'audit de performance *Enseignement à distance durant la pandémie de COVID-19*.
- 4.2 De monsieur Eric Chevalier-Alvarez : Démission à titre de membre parent au conseil d'administration du CSSDHR.



5. Période de questions du public

Aucune question n'est adressée.

6. Parole aux élèves

Aucune question n'est adressée.

6.1 Vitrine sur les écoles et les centres

Une chorale de Noël « Le cœur des anges », composée d'une quinzaine d'élèves de l'école Saint-Eugène, accompagnés de leur directrice de chorale, madame Diane Massé ainsi que de deux enseignantes, mesdames Chantal St-Jean et Marie-Eve Chamberland sont venus interpréter quelques chansons de Noël.

7. Mot du président

À la suite de la démission de monsieur Eric Chevalier-Alvarez, monsieur Alexandre Provost mentionne qu'il sollicitera les membres du comité de parents pour combler ce poste et remercie monsieur Chevalier-Alvarez pour son passage et son engagement au sein du CA.

Monsieur Provost souhaite que les parents et les membres du personnel puissent profiter du temps des fêtes pour se reposer et passer du bon temps avec leurs familles et partager avec leurs enfants des instants privilégiés.

8. Mot de la directrice générale et reddition de comptes (document)

- **Bilan du PEVR 2022-23 (document)**
- **Échéancier de renouvellement du PEVR (document)**
- **État d'avancement des priorités du PEVR (document)**

Dans le cadre du *Règlement de délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs*, madame Marie-Claude Huberdeau dépose les décisions qu'elle a prises depuis la séance du 25 octobre 2022 ainsi que le tableau de mouvement de personnel-cadre.

Toujours dans le cadre de la reddition de compte de la directrice générale, madame Marie-Claude Huberdeau dépose un bilan du Plan d'engagement vers la réussite 2018-2023 (PEVR) ainsi que l'échéancier pour son renouvellement.

Elle présente également un document intitulé « Priorités annuelles 2022-2023 » par lequel, le conseil d'administration peut constater l'état d'avancement des priorités en lien avec le Plan d'engagement vers la réussite (PEVR).



9. Points de décision

9.1. Rapport du comité des ressources humaines

Madame Marie Josée Gagnon rend compte des travaux effectués par les membres du comité des ressources humaines lors de la rencontre tenue le 29 novembre 2022. Les discussions et les travaux ont porté sur le choix de limite CNESST 2023, le programme d'insertion professionnelle pour les gestionnaires administratifs (CIPEX) ainsi que sur le calendrier des rencontres du comité d'évaluation du rendement de la directrice générale.

9.1.1. Choix de limite CNESST (document)

[Résolution 2022-12-13-CA-03](#)

Considérant que le *Règlement sur l'ajustement rétrospectif de la cotisation* prévoit que l'employeur assujéti au régime rétrospectif ou qui demande à l'être, pour une année de cotisation, doit faire parvenir à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) une attestation indiquant jusqu'à concurrence de quelle limite il choisit d'assumer le coût de chaque accident du travail ou maladie professionnelle survenus dans son entreprise;

Considérant l'analyse du dossier du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières et la recommandation du comité des ressources humaines;

Il est proposé par madame Chantal Laliberté :

Que le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières approuve la recommandation soumise à l'effet d'opter pour un montant équivalant à 1,5 fois le maximum annuel assurable de l'année de cotisation 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 Calendriers scolaires en formation générale des jeunes, en formation générale des adultes et en formation professionnelle pour l'année scolaire 2023-2024 - Dépôt pour consultation (documents joints)

[Résolution 2022-12-13-CA-04](#)

Considérant les consultations devant être menées auprès des instances concernées à l'égard du calendrier scolaire 2023-2024 en formation générale des jeunes;

Il est proposé par monsieur Michel Milot :

Que le projet de calendrier scolaire 2023-2024 en formation générale des jeunes, tel que présenté soit soumis aux consultations requises auprès des instances concernées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



[Résolution 2022-12-13-CA-05](#)

Considérant les consultations devant être menées auprès des instances concernées à l'égard du calendrier scolaire 2023-2024 en formation générale des adultes;

Il est proposé par monsieur Michel Milot :

Que le projet de calendrier scolaire 2023-2024 en formation générale des adultes tel que présenté, soit soumis aux consultations requises auprès des instances concernées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

[Résolution 2022-12-13-CA-06](#)

Considérant les consultations devant être menées auprès des instances concernées à l'égard du calendrier scolaire 2023-2024 en formation professionnelle;

Il est proposé par monsieur Michel Milot :

Que le projet de calendrier scolaire 2023-2024 en formation professionnelle tel que présenté, soit soumis aux consultations requises auprès des instances concernées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3. Rapport annuel 2021-2022 (documents)

[Résolution 2022-12-13-CA-07](#)

Considérant que l'article 220 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le centre de services scolaire prépare un rapport annuel conformément aux dispositions du règlement prises en vertu de l'article 457.6 de la *Loi sur l'instruction publique*, afin de rendre compte à la population de son territoire de la réalisation de son plan d'engagement vers la réussite et des résultats obtenus en fonction des objectifs et des cibles qu'il comporte;

Considérant que la direction générale a élaboré, en collaboration avec l'ensemble des directions de services, le rapport annuel 2021-2022;

Considérant la présentation du rapport annuel 2021-2022 réalisée dans le cadre de la présente séance publique du conseil d'administration;

Il est proposé par madame Danielle Beaumont :

D'adopter le rapport annuel 2021-2022 du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières tel que présenté, lequel se trouvera sur le site Internet du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières dans les prochains jours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



9.4. Rapport du comité consultatif du transport

Madame Marie-Claude St-Onge rend compte des travaux effectués par les membres du comité consultatif du transport lors de la rencontre tenue le 1^{er} décembre dernier. Les discussions et les travaux ont porté sur la présidence du comité, les encadrements et le mandat du comité, la rentrée scolaire 2022-2023 et un portrait de situation du transport au 15 novembre 2022, les résultats financiers 2021-2022 du service et les prévisions 2022-2023 et sur les règles de conduite pour les élèves admissibles au transport scolaire.

9.4.1. Modification de la tarification du transport scolaire – Dépôt pour consultation (document)

[Résolution 2022-12-13-CA-08](#)

Considérant que l'article 298 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit qu'un centre de services scolaire peut, après avoir déterminé le nombre de places disponibles, permettre à toutes autres personnes que celles pour lesquelles il organise le transport des élèves d'utiliser ce service de transport jusqu'à concurrence du nombre de places disponibles et fixer le tarif du passage qu'il requiert pour ce transport;

Considérant que l'article 6, paragraphe 6 de la *Politique relative au transport* prévoit que l'élève inscrit au Programme d'éducation intermédiaire (P.E.I.), aux concentrations sportives et artistiques (CSA), Langues et communication et au programme Sports-Études a droit au transport. Toutefois, des frais sont prévus lorsque l'adresse principale est située à l'extérieur du bassin desservi par l'école offrant le Programme et que l'élève souhaite se prévaloir du service du transport. De même, des frais sont prévus lorsque l'adresse principale est située à l'intérieur du bassin desservi par l'école offrant des concentrations sportives ou artistiques ainsi que le programme Sports-Études et que l'élève souhaite se prévaloir du service du transport sur l'heure du dîner afin de se rendre de l'école jusqu'à son lieu d'entraînement;

Considérant que l'article 92 du *Règlement de délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs* du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières prévoit que le conseil d'administration détermine les conditions d'accessibilité au transport de même que les coûts et modalités;

Considérant que le CSSDHR souhaite soutenir les familles ayant plusieurs enfants dans des programmes particuliers en lien avec les frais reliés au transport scolaire;

Considérant que le Service de l'organisation scolaire et du transport scolaire (SOSTS) propose le projet de tarification du transport scolaire ci-après, et ce, à compter de l'année scolaire 2023-2024 et que les montants soient par la suite indexés selon le taux annuel d'indexation du transport scolaire déterminé par le ministère de l'Éducation du Québec :

- 200\$ par élève pour du transport AM et/ou PM hors bassin pour les programmes particuliers;
- 100\$ par élève pour du transport le midi CSA (incluant les élèves du bassin de l'école offrant le CSA);



- Un formulaire de remboursement peut être rempli par le parent et acheminé au SOSTS pour une demande de remboursement de 50% pour le 2e enfant et de 100% pour les autres enfants demeurant à une même adresse (le 50% s'applique sur le coût le moins élevé : ex. 1 enfant à 200\$ et un 2e enfant à 100\$ = remboursement de 50\$).

Il est proposé par madame Marie-Claude St-Onge :

Que le projet de modification de la tarification du transport scolaire à compter de l'année scolaire 2023-2024 soit soumis aux consultations requises auprès des instances concernées;

ET

De mandater monsieur Alain Camaraine, directeur du Service de l'organisation scolaire et du transport scolaire, pour procéder auxdites consultations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.5. Octroi de contrat

9.5.1. Achat et installation de locaux modulaires à l'école Joséphine-Dandurand et à la Polyvalente Marcel-Landry (documents)

[Résolution 2022-12-13-CA-09](#)

Considérant que le ministère de l'Éducation a accordé au Centre de services scolaire des Hautes-Rivières, dans le cadre de la mesure 50621, une aide financière pour le maintien de ses immeubles;

Considérant l'appel d'offres public lancé pour l'achat et l'installation de locaux modulaires à l'école Joséphine-Dandurand;

Considérant l'analyse des soumissions reçues par le Service des ressources matérielles;

Considérant la recommandation des professionnels au dossier;

Il est proposé par madame Marie Josée Gagnon :

Que le conseil d'administration autorise la conclusion du contrat pour l'achat et l'installation de locaux modulaires à l'école Joséphine-Dandurand au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme Batitech ltée, au montant de 1 928 370 \$ (excluant les taxes).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution 2022-12-13-CA-10

Considérant que le ministère de l'Éducation a accordé au Centre de services scolaire des Hautes-Rivières, dans le cadre de la mesure 50621, une aide financière pour le maintien de ses immeubles;

Considérant l'appel d'offres public lancé pour l'achat et l'installation de locaux modulaires à la Polyvalente Marcel-Landry;

Considérant l'analyse des soumissions reçues par le Service des ressources matérielles;

Considérant la recommandation des professionnels au dossier;

Il est proposé par madame Marie Josée Gagnon :

Que le conseil d'administration autorise la conclusion du contrat pour l'achat et l'installation de locaux modulaires à la Polyvalente Marcel-Landry au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme Batitech ltée, au montant de 2 081 472 \$ (excluant les taxes).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.5.2. Raccordement des locaux modulaires à l'école Joséphine-Dandurand et à la Polyvalente Marcel-Landry (documents)

Résolution 2022-12-13-CA-11

Considérant que le ministère de l'Éducation a accordé au Centre de services scolaire des Hautes-Rivières, dans le cadre de la mesure 50621, une aide financière pour le maintien de ses immeubles;

Considérant l'appel d'offres public lancé pour le raccordement des locaux modulaires à l'école Joséphine-Dandurand;

Considérant l'analyse des soumissions reçues par le Service des ressources matérielles;

Considérant la recommandation des professionnels au dossier;

Il est proposé par madame Sylvie Poirier :

Que le conseil d'administration autorise la conclusion du contrat pour le raccordement des locaux modulaires à l'école Joséphine-Dandurand au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme Construction JBE inc., au montant de 1 874 956 \$ (excluant les taxes).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution 2022-12-13-CA-12

Considérant que le ministère de l'Éducation a accordé au Centre de services scolaire des Hautes-Rivières, dans le cadre de la mesure 50621, une aide financière pour le maintien de ses immeubles;

Considérant l'appel d'offres public lancé pour le raccordement des locaux modulaires à la Polyvalente Marcel-Landry;

Considérant l'analyse des soumissions reçues par le Service des ressources matérielles;

Considérant la recommandation des professionnels au dossier;

Il est proposé par madame Sylvie Poirier :

Que le conseil d'administration autorise la conclusion du contrat pour le raccordement des locaux modulaires à la Polyvalente Marcel-Landry au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme Construction JBE inc., au montant de 2 677 431,00 \$ (excluant les taxes).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.5.3. Entrée électrique et réaménagement de locaux – École Marguerite-Bourgeoys (document)

Résolution 2022-12-13-CA-13

Considérant que le ministère de l'Éducation a accordé au Centre de services scolaire des Hautes-Rivières, dans le cadre de la mesure 50621, une aide financière pour le maintien de ses immeubles;

Considérant l'appel d'offres public lancé pour le remplacement de l'entrée électrique et le réaménagement de locaux à l'école Marguerite-Bourgeoys;

Considérant l'analyse des soumissions reçues par le Service des ressources matérielles;

Considérant la recommandation des professionnels au dossier;

Il est proposé par madame Jade Lizotte :

Que le conseil d'administration autorise la conclusion du contrat pour le remplacement de l'entrée électrique et le réaménagement de locaux à l'école Marguerite-Bourgeoys au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme Construction CPB inc., au montant de 1 764 709 \$ (excluant les taxes).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.5.4. Regroupement d'achat – Équipements de réseautique (document)

[Résolution 2022-12-13-CA-14](#)

Considérant que le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) publie un appel d'offres pour des équipements de réseautique et qu'il recevra les soumissions pour le regroupement au nom des organisations participantes;

Considérant que les contrats résultants de cet appel d'offres permettront l'acquisition d'équipement de réseautique pour l'ensemble de nos établissements;

Considérant que le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières retire des bénéfices d'un processus d'achats regroupés tel que celui offert par le CAG;

Considérant que Le Centre de services scolaire identifie le processus d'achats regroupés comme initiative favorisant la réalisation d'économies;

Considérant les besoins du Centre de services scolaire quant à des équipements de réseautique;

Considérant que la durée de ce mandat est de 36 mois et qu'il pourra être renouvelé pour deux périodes additionnelles de 12 mois après évaluation, le cas échéant pour un montant estimé de la dépense à 1 325 000 \$ (excluant les taxes) pour les 5 années;

Considérant que la *Loi sur les contrats des organismes publics* oblige les organismes publics à signifier leur intérêt à faire partie d'une négociation en confiant un mandat au regroupement;

Il est proposé par madame Josiane Beaucage :

D'autoriser la participation du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières au regroupement d'achat pour des équipements de réseautique pour la durée du mandat de 36 mois, lequel pourra être renouvelé pour deux périodes additionnelles de 12 mois après évaluation, le cas échéant pour un montant estimé de la dépense à 1 325 000 \$ (excluant les taxes) pour les 5 années;

De mandater le CAG afin de le représenter et d'agir en son nom dans le cadre de l'appel d'offres du regroupement d'achat pour des équipements de réseautique;

D'autoriser la direction générale à signer pour et au nom du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières le ou les mandats d'adhésion;

Et

D'autoriser la direction du Service des technologies de l'information à signer et à autoriser les requêtes qui en découleront dans le respect des enveloppes budgétaires prévues pour chacune des années.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



9.6. Rapport du comité de vérification

Monsieur Michel Milot rend compte des travaux effectués par les membres du comité de vérification lors de la rencontre tenue juste avant le conseil d'administration de ce soir. Les discussions et les travaux ont porté sur l'audit de performance portant sur l'enseignement à distance durant la pandémie de Covid-19.

9.6.1. Dépôt du rapport d'audit de performance portant sur l'enseignement à distance durant la pandémie de Covid-19 (documents séance tenante)

[Résolution 2022-12-13-CA-15](#)

Considérant le dépôt du rapport d'audit de performance portant sur l'enseignement à distance durant la pandémie de Covid-19 à la séance de l'Assemblée nationale du 7 décembre 2022;

Considérant le caractère confidentiel dudit rapport avant son dépôt à l'Assemblée nationale;

Considérant la présentation du rapport et de ses recommandations par mesdames Marie-Claude Huberdeau et Sophie Latreille;

Considérant nos obligations quant à l'élaboration d'un plan d'action en réponse aux recommandations ci-haut mentionnées;

Il est proposé par madame Jade Shanker :

Que soit déposé le rapport d'audit de performance portant sur l'enseignement à distance durant la pandémie de Covid-19.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.7. Exclusivité de fonction de la directrice générale (document)

[Résolution 2022-12-13-CA-16](#)

Considérant l'exclusivité de fonction de la directrice générale;

Considérant que pour déroger à ce principe, tel que le stipule l'article 201.1 de la *Loi sur l'Instruction publique*, le consentement du conseil d'administration est requis;

Considérant que cette dernière est chargée de cours à l'Université de Sherbrooke depuis 2020;

Considérant qu'elle a déclaré occuper cette fonction lors de son entrevue de sélection;

Considérant que cette fonction de chargée de cours contribue à la formation des gestionnaires scolaires du réseau;

Considérant que la directrice générale se déclare en vacances durant les journées d'enseignement;

Considérant que même lors de ces journées de vacances pour enseignement, elle demeure joignable en tout temps pour toute urgence;

Il est proposé par madame Josiane Beaucage :

D'autoriser la directrice générale à poursuivre dans ses fonctions de chargée de cours selon les considérations émises ci-haut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Rapport du comité de gouvernance et d'éthique

Monsieur Guy Lajoie rend compte des travaux effectués par les membres du comité de gouvernance et d'éthique lors de la rencontre tenue le 28 novembre dernier. Les discussions et les travaux ont porté sur le programme d'intégration des nouveaux administrateurs, le suivi de la rencontre du 1^{er} novembre 2022, la formation éthique prévue le 17 janvier 2023 offerte à tous les membres du CA, la présence des élèves lors des séances publiques du conseil, le projet de rapport annuel 2021-2022, l'échéancier de la révision des encadrements administratifs du CSSDHR ainsi que sur la prolongation du mandat du protecteur de l'élève.

11. Rapport du comité PEVR du CA

Madame Jade Lizotte rend compte des travaux effectués par les membres du comité PEVR du CA lors de la rencontre tenue le 7 novembre dernier. Les discussions et les travaux ont porté sur l'échéancier de travail pour le renouvellement du PEVR 2023-2027, la consolidation de l'activité « Exploration des possibles », le bilan du PEVR 2018-2023 ainsi que sur l'activité de priorisation.

12. Rapport du comité situations d'urgence et communication

Aucune rencontre du comité situations d'urgence et communication n'a eu lieu depuis la séance ordinaire du conseil d'administration du 25 octobre 2022.

13. Varia

Aucun point n'est ajouté.

14. Levée de la séance

[Résolution 2022-12-13-CA-17](#)

Il est proposé par madame Danielle Beaumont :

Que la séance soit levée à 21 h 07.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16. Huis clos – Évaluation de la séance

Alexandre Prouost

Président du CA

Maxie Champagne

Secrétaire général